Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260928-20260923DELIB01-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 23 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15
Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Serge LE GOFF, Marie-Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Thierry ROGER, Carole LAURENT, Damien LEVEQUE, Florence GOD, Séverine JEANDEL, Hélène PLASSART, Thomas BOUSSOUGANT, Florian ROUAULT, Christelle JOLY, Mélanie LANGELLA,

Absents : Alain BOIN,

Secrétaire de séance : Carole LAURENT,

ENSEIGNE – TERRAINS DE PADEL

Monsieur le Maire présente 2 factures de la société INITALES PUBLICITE pour la pose d'une enseigne et la fourniture de 3 projecteurs pour éclairer l'enseigne.

La facture de l'enseigne est d'un montant de 5 826,00 € TT et celle des projecteurs s'élève à 960,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à mandater les factures énumérées ci-dessus.

Fait et délibéré, le 23 septembre 2026

Le Maire

Gilbert LE VAILLANT,

la Secrétaire de séance,

Carole LAURENT,

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)